



Détournement électricité

Par emmanuel57

Bonjour,
ma fille s'est rendue compte, via l'application de son fournisseur d'énergie, que le compteur d'électricité tournait anormalement alors qu'elle était absente de son appartement.
Enedis est venu et a également constaté que le compteur tournait alors que tout était disjoncté.
Quels sont à présent les recours que ma fille doit effectuer ?

Merci pour votre aide.

Cordialement

Emmanuel B.

Par isernon

bonjour,

s'agit-il d'un appartement en location, si oui informer le bailleur d'un branchement pirate sur l'installation privative.

ce qui est déjà possible de faire pour localiser le branchement pirate, c'est d'arrêter tous les appareils électriques dans l'appartement, d'ouvrir tous les disjoncteurs, puis les refermer un par un en vérifiant si le compteur tourne à chaque fermeture du disjoncteur. Cela donnera une première indication, et en le laissant ouvert, cela devrait déranger le voleur d'électricité.

salutations

Par Henriri

Hello !

Il faudrait repérer le branchement pirate (?), tenter d'identifier le voleur, peut-être faire constater le tout et porter plainte.

Qu'a dit le représentant Enedis qui est intervenu / recours possible du côté facturation ?

A+

Par emmanuel57

Bonsoir,

merci pour votre réponse.

Oui elle en est locataire et c'est l'agence immobilière qui en est le bailleur.

Si il est prouvé qu'il y a détournement d'électricité, ma fille a-t-elle la possibilité d'avoir un remboursement ?

Le week-end dernier, elle a tout disjoncté hormis le réfrigérateur, et la consommation était supérieure à ce qu'un simple réfrigérateur peut consommer

Emmanuel B.

Par emmanuel57

Hello Henriri,

Pendant qu'Enedis constatait la consommation anormale alors que tout était disjoncté, la consommation est subitement retombée à 0.

Le technicien pense que les voleurs ont dû se rendre compte de la présence d'Enedis et ont tout coupé.

Le technicien a dit de prévenir l'agence immobilière (qui est, par ailleurs très peu réactive).

Quant à l'identification du voleur, seul un spécialiste peut le faire.

Quoiqu'il en soit, le technicien va faire son rapport

Emmanuel B.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il faut informer par courrier RAR le propriétaire de cette anomalie (NB : l'agence est seulement son mandataire) et demander une inspection par un électricien.

La responsabilité d'ENEDIS s'arrête au compteur, et donc tout ce qui est consommé est comptabilisé et facturé.

Il n'y a qu'après avoir déterminé l'origine de cette surconsommation qu'une indemnisation serait envisageable.

Par Henriri

Hello !

Emmanuel, il ne me semble pas qu'il faille être grand spécialiste pour chercher-repérer un raccordement électrique "pirate" câblé par un "voisin" sur la partie d'installation propre au logement de votre fille ("derrière" son compteur).

Pour cette recherche je commencerais d'ailleurs (en fin de journée quand la nuit tombe) par faire des coupures/réarmements de mon disjoncteur (en soirée) et tâcherais de repérer ainsi une fenêtre(s) qui s'éteint et se rallume en même temps...

(je le ferais peut-être même une seule fois pour recommencer avec un huissier si l'identification est probante... ou je me contenterai de faire débrancher le piratage par son auteur devant témoins du conseil syndical)

A+

Par janus2

Pour cette recherche je commencerais d'ailleurs en fin de journée quand la nuit tombe par faire des coupures/réarmements de mon disjoncteur (en soirée) et tâcherais de repérer ainsi une fenêtre(s) qui s'éteint et se rallume en même temps...

Bonjour,

Si j'ai bien compris ce qui est dit, le "branchement pirate" est avant le disjoncteur général de l'appartement, puisque "tout disjoncté", le compteur tourne. Donc la manœuvre que vous conseillez ne servira à rien.

@emmanuel57, ce logement est-il dans un immeuble, dans une maison individuelle, autre ? Où se trouve le compteur, dans l'appartement, à l'extérieur, autre ?

Par Henriri

(suite)

Oui vous avez raison, je suis reparti un peu vite (pas bien réveillé ?) sur un branchement pirate en aval du disjoncteur.

Revenons au compteur qui "tourne" alors que l'alimentation du logement est coupée au niveau de son disjoncteur : le branchement pirate se trouve donc entre le compteur du logement et son disjoncteur (normalement ils ne sont pas très éloignés l'un de l'autre). Il est donc forcément "visible" quelque part sur ce tronçon d'alimentation du logement et assez "proche" d'un autre tronçon d'alimentation j'imagine (celui du logement du voleur). Il est probable qu'il soit très proche du compteur (?)

A+

Par yapasdequoi

Sauf erreur, le compteur intègre un disjoncteur qu'il est possible de déclencher pour stopper toute alimentation en aval. Ce n'est pas le disjoncteur privatif qu'il faut manipuler, c'est celui du compteur. Bizarre que l'agent ENEDIS n'ait pas proposé cette manipulation....

En aval des bornes du compteur, tout est privatif = sous la responsabilité de l'abonné (qui paye toute la consommation), et ici du propriétaire bailleur. C'est donc lui qu'il faut mettre en demeure d'envoyer un électricien pour inspecter les installations et éventuellement recabler proprement la liaison entre le compteur et le disjoncteur privatif, pour ne plus alimenter la partie litigieuse (pirate...)

Par janus2

Heureusement que vous écrivez "sauf erreur"...

Sauf erreur, le compteur intègre un disjoncteur qu'il est possible de déclencher pour stopper toute alimentation en aval. Ce n'est pas le disjoncteur privatif qu'il faut manipuler, c'est celui du compteur.

Compteur et disjoncteur de branchement sont 2 appareils distincts qui ne sont pas forcément proches. Pour exemple, mon compteur est à l'extérieur, dans un coffret, et mon disjoncteur de branchement est dans mon garage.